



Le 4 février 2020

Marcel GAUDUCHEAU
Maire de CHAMP SAINT PERE
Vice-Président du Conseil Départemental

Aux Parents des enfants
De l'école Saint Pierre
85540 Le Champ Saint Père

Objet : stationnement à l'entrée et sortie des enfants de l'école

Madame, Monsieur,

Mon attention a été attirée par Monsieur le Président de l'OGEC de l'école Saint Pierre sur les conditions de sécurité, rue du Petit Paris, lors de la rentrée ou de la sortie des enfants.

Permettez-moi de vous rappeler que le code de la route interdit d'emprunter ou d'entraver le passage sur les trottoirs en bordure des voies de circulation et demande de laisser libre la voie destinée aux transports en commun.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de profiter de la place du Pigré pour stationner vos véhicules et accompagner vos enfants sur la courte distance sécurisée, de la Place du Pigré à l'école.

Certains que vous serez sensible à cette demande,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs .

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU


Copie à Madame La Directrice

